

## Vc1\_LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE



Catégorie	Bénéficiaire	Description	Type de l'acte	N° de l'acte	Date de l'acte	Observation
A4	Direction Départementale des Territoires - SEFEN	<i>Passage des engins d'entretien le long des cours d'eau: La Romane et le ruisseau de Chantemerle</i>	Arrêté Préfectoral	5121	2 déc. 1968	
A5	Commune, département	<i>Passage de canalisations publiques d'assainissement au profit de la commune de Suze-sur-Crest</i>	Arrêté Préfectoral sous-préfecture de Die	07-4588	11 sept. 2007	
AS1	Agence Régionale de Santé - Délégation Territoriale Départementale de la Drôme	<i>Protection du captage de la source de la Bourne situé sur Beaufort-sur-Gervanne et Gigors-et-Lozeron</i>	Arrêté Préfectoral	3089	23 sept. 1991	<a href="#">Réservoir situé sur la commune de Suze</a>

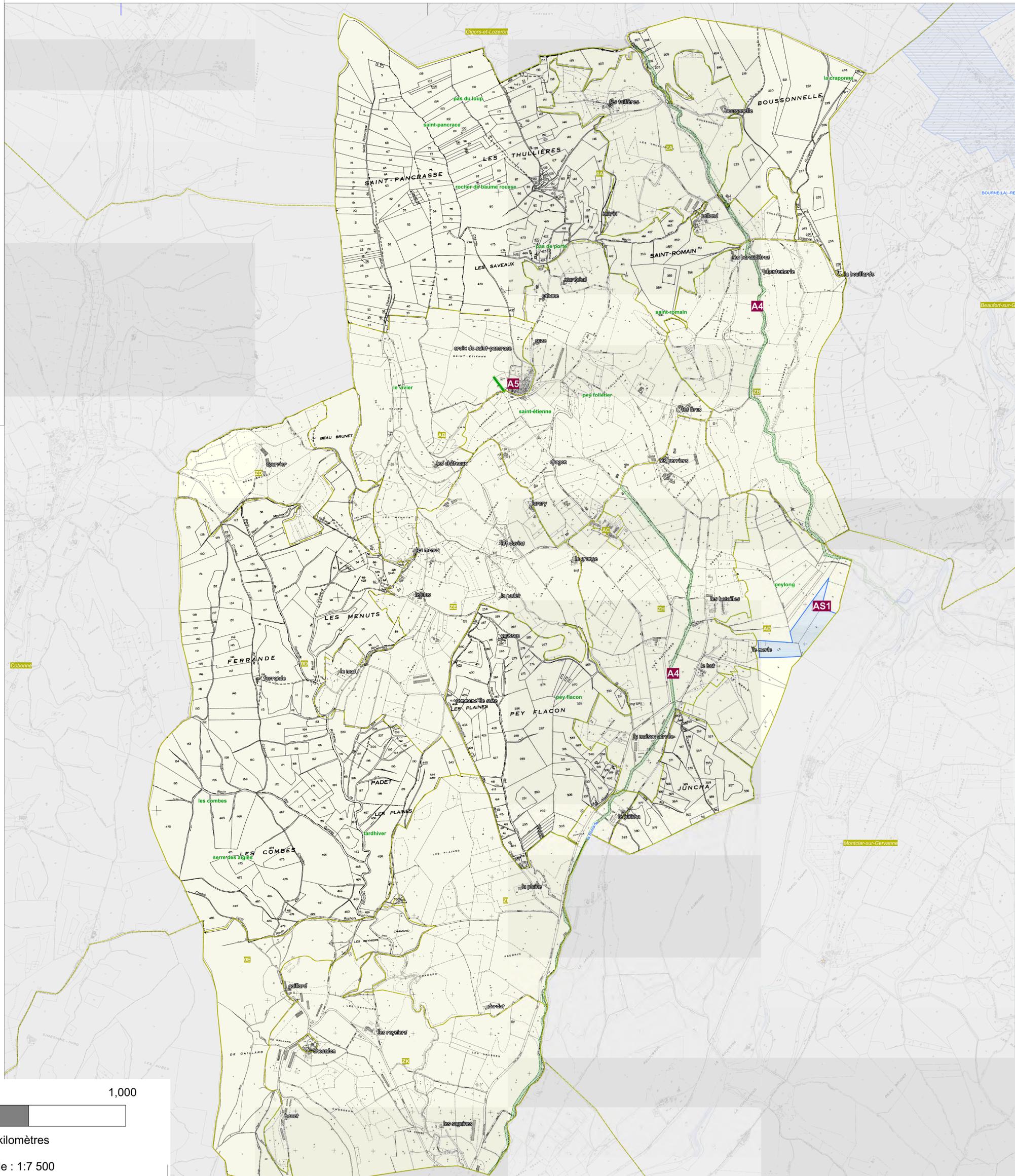
Date de prescription : 17/05/2004  
Date d'approbation :



Service Aménagement du Territoire et Risques  
Pôle Aménagement

Plan édité le:  
09/09/2014

Echelle:  
[Indiquée sur le plan]

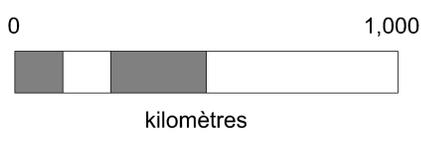


Servitudes d'utilité publique :

- A4 : Conservation des eaux - Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.
- A5 : Canalisations d'eau et d'assainissement - Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement.
- AS1 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.
- AS1 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.
- AS1 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.

Limites administratives et naturelles

- Commune
- Section cadastrale



Échelle : 1:7 500